

# LE MONDE DES PARLEMENTS



Photo UIP/H. Saigado



La Présidente du Parlement Mme Baleka Mbete.

« Nous avons un défi persistant à relever : faire changer les mentalités »

**Mme Baleka Mbete, Présidente de l'Assemblée nationale d'Afrique du Sud**

La « National Chairperson » de l'ANC (Congrès national africain) est désormais la femme politique la plus influente en Afrique du Sud. Durant la dernière Assemblée de l'UIP à Genève, la Présidente de l'Assemblée nationale d'Afrique du Sud a exposé au *Monde des Parlements* comment elle envisage la prochaine Assemblée de l'UIP, qui se tiendra au Cap en avril 2008. Voir l'interview en page 2

## L'UIP engagée en faveur de la réconciliation en Afrique

On trouvera dans la présente édition du *Monde des Parlements* plusieurs articles consacrés au thème de la réconciliation. Ce sujet est au cœur de l'engagement de l'UIP pour promouvoir la paix et la coopération grâce au dialogue politique. Il sera aussi mis en exergue lors de la 118<sup>ème</sup> Assemblée au Cap où les parlementaires auront l'occasion de mieux comprendre le processus de réconciliation en Afrique du Sud. Ils pourront également prendre part à la réunion-débat avec des personnalités politiques éminentes qui confronteront leurs expériences respectives en matière de réconciliation et de consolidation de la paix. Réconciliation et administration de la justice sont aussi le thème de la contribution écrite d'une personnalité sud-africaine de premier plan, l'ancien juge Richard Goldstone. Dans un autre article, on analyse le cas complexe de la Sierra Leone et on évoque le programme d'assistance mis en place par l'UIP en faveur du parlement de ce pays pour promouvoir la réconciliation. Pour finir, deux articles abordent des aspects importants liés à la réconciliation : le premier est consacré à la visite du Président Casini au Moyen-Orient et le second à la part prise par l'UIP dans la nouvelle initiative de l'ONU connue sous le nom d'Alliance des civilisations.

### Au sommaire

Le Président de l'UIP en visite au Moyen-Orient	6
Dernières données chiffrées sur la participation des femmes en politique	8
Les parlements s'attaquent à la pauvreté dans les PMA	12



Photo AFP

L'ancien président et lauréat du Prix Nobel de la Paix 1993 Nelson Mandela : l'homme clé de la réconciliation en Afrique du Sud.

## « Nous avons un défi persistant à relever : faire changer les mentalités »

**Mme Baleka Mbete, Présidente de l'Assemblée nationale d'Afrique du Sud**

**Q : En quoi l'Assemblée de l'UIP qui se tiendra au Cap est-elle importante pour l'Afrique du Sud ?**

**Présidente Baleka Mbete :** Il est important à nos yeux de sentir que nous pouvons accueillir les parlements du monde dans notre pays, compte tenu du fait que notre affiliation à l'UIP est relativement récente. Nous considérons que notre pays a 13 ans car la démocratie n'existe elle-même que depuis 13 ans en Afrique du Sud. C'est aussi un geste qui montre combien nous apprécions le soutien que nous avons reçu du monde entier alors que nous nous battions encore pour la démocratie et pour notre liberté. Nous faisons maintenant partie de la communauté mondiale.

**Q : Vous attendez la venue de nombreux parlementaires et personnalités au Cap. Pouvons-nous nous attendre à un message de la part de l'ancien Président Nelson Mandela ?**

**B.M. :** Nous y travaillons. Nous sommes conscients que ce serait un événement important pour la communauté inter-

nationale. Comme vous le savez, nous le considérons non seulement comme nôtre mais aussi comme appartenant au monde entier.

**Q : A quelles principales difficultés l'Afrique du Sud est-elle confrontée aujourd'hui ?**

**B.M. :** Nous devons venir à bout de la pauvreté et faire en sorte de lutter efficacement contre les déséquilibres socio-économiques de notre société, ce qui ne se fera pas du jour au lendemain. Nous nous félicitons de voir que le monde, par l'intermédiaire des Objectifs du millénaire pour le développement, prête attention à ces questions qui correspondent à nos propres priorités politiques et nous nous réjouissons que les parlements mondiaux fassent des efforts pour faire en sorte que le retard que nous avons accumulé puisse être rattrapé le plus vite possible.

**« Nous pouvons assumer collectivement la responsabilité symbolique d'offrir un autre avenir à notre peuple. »**

**Q : L'Afrique du Sud est un exemple de réconciliation. Comment percevez-vous celle-ci aujourd'hui ?**

**B.M. :** La réconciliation s'est effectuée à deux niveaux : d'une part, au niveau symbolique car nous avons publiquement mis en place un processus et élaboré des mécanismes, et, d'autre part, nous avons entrepris cette démarche à l'échelle du peuple, de manière à montrer aux sud-africains qu'il est possible de parler aux gens d'une autre communauté que nous avons toujours considérée comme ennemie. Si, en tant que dirigeants, nous pouvons nous entendre sur des perspectives politiques, même si nous appartenons à des partis différents, nous pouvons assumer collectivement la responsabilité symbolique d'offrir un autre avenir à notre peuple, dans lequel les valeurs et les principes différents ont leur place et nous aident à gouverner le pays. Mais certaines choses sont plus faciles à dire qu'à faire dans la vie courante.

**Q : Avez-vous des exemples ?**

**B.M. :** Lorsque vous vous rendez à la banque ou à l'hôpital, dans des établissements où divers membres de la société vous fournissent des services, vous constatez fréquemment qu'il faudra beaucoup de temps pour que les mentalités changent. Nous avons un défi persistant à relever: faire changer les mentalités et les manières de procéder. Pour nous, en tant que sud-africains, nous devons, au quotidien, nous efforcer d'entrer dans une ère nouvelle, dans un monde démocratique, et nous devons prendre conscience que certaines manières de faire et certaines attitudes parfois exprimées appartiennent désormais au passé, et qu'elles

Photo: AFP/A. Ziemiński



Le parlement Sud-Africain en session.

n'ont plus leur place à notre époque. Les institutions que nous avons mises en place dans le cadre de notre démocratie nouvellement instaurée nous permettent de travailler dans ce sens.

**Q : Les femmes sud-africaines sont très actives. Comment expliquez-vous qu'elles fassent figure de modèles ?**

**B.M. :** Nombre de femmes ont participé à la lutte pour la libération. Ce n'est pas seulement dans la nouvelle Afrique du Sud et dans le cadre du processus démocratique que les questions de genre sont abordées. Pendant la lutte, nous avons refusé de croire que le pays ne devait s'occuper en premier que de l'émancipation politique, puis de l'émancipation du point de vue des genres. Les femmes étaient des victimes, cibles de l'oppression par des moyens spécifiques et propres à l'arrangement social au regard du pouvoir politique dans chaque société. Cette problématique devait faire partie de notre stratégie visant à émanciper le pays dans son ensemble et ces points devaient être abordés pour y parvenir. Il ne s'agit pas seulement des femmes, mais aussi de politique, d'engagement, de la vie des hommes comme des femmes. Ceux qui, parmi nous à l'ANC, ont eu un mandat parlementaire, ont adopté une ligne politique consciente, établissant qu'un pourcentage minimum de parlementaires devait être des femmes. Et à partir de là, la société a constaté que les femmes étaient capables de faire de la politique. Ensuite, c'est devenu une question d'habitude. Nous le faisons car nous avons confiance en nos capacités.

**Q : Existe-il une loi dont vous soyez particulièrement fière ?**

**B.M. :** Au Parlement, un règlement prévoit qu'aucune délégation ne saurait être composée d'hommes uniquement. C'est pourquoi je n'autoriserais jamais la création d'une délégation composée uniquement d'hommes ou de femmes. Nous faisons savoir que la question de la parité est une question sensible, et que nous devons tous faire des efforts conscients pour l'améliorer.

## Quelque chose de Madiba

L'image est encore dans nos mémoires. C'était en février 1990. Les télévisions du monde entier allaient montrer les premières images de celui qui était considéré le plus vieux prisonnier politique du monde. Il sortit enfin, longiligne, sourire lumineux et marchant droit vers une liberté retrouvée après 28 ans d'enfermement. Nelson Rolihlahla Mandela - également appelé Madiba - pouvait commencer à écrire une nouvelle page de l'histoire de l'Afrique du Sud en homme libre. Et prouver que la cohabitation multiethnique et la réconciliation étaient possibles dans son pays.

Celui qui avait inspiré à Sting sa chanson la plus engagée, l'homme à qui Mike Tyson avait envoyé les gants avec lesquels il était devenu champion du monde de boxe, le banni qui inspirait au caricaturiste chilien Pepe Palomo son dessin le plus émouvant, devenait, par le suffrage universel, le Président de l'Afrique du Sud post-apartheid. Il entra dans la légende et impulsait un processus de réconciliation impensable jusqu'alors. Événement historique. Comme le fut auparavant, en 1993, le Prix Nobel de la Paix attribué à la volonté et au courage politique de Nelson Mandela et de l'ancien président «Afrikaner» Frederik Willem de Klerk. C'était hier. Aujourd'hui, des centaines d'élus et de délégués du monde entier s'apprentent à assister à la 118ème Assemblée de l'UIP au Cap, pour mieux comprendre - entre autres thème à l'ordre du jour - l'expérience qu'a été la réconciliation sud-africaine. Et en espérant secrètement pouvoir apercevoir à la tribune ou à travers un message vidéo, celui qui restera pour la postérité « le père de la nation arc-en-ciel ». Car comme le dit la Présidente de l'Assemblée nationale de l'Afrique du Sud Baleka Mbete : « Nous le considérons non seulement comme nôtre mais aussi comme appartenant au monde entier ».

L.B.



Dessin de Pepe Palomo.



Photo: UIP/L. Ballin

*Affiches de l'UIP sur le Myanmar au Festival du film et Forum international des droits humains*

Lors de la soirée consacrée à la Birmanie intitulée « Justice pour la Birmanie », deux affiches de l'exposition de l'UIP sur la situation des droits de l'homme au Myanmar ont été présentées au Festival du film et Forum international sur les droits humains de Genève (FIFDH), qui s'est tenu en mars 2008. Ces affiches, qui faisaient partie de l'exposition réalisée par le Comité des droits de l'homme des parlementaires de l'UIP, ont été exposées aux Assemblées de l'UIP à Bali et à Genève en 2007.

# Réconciliation et administration de la justice : Le rôle et la responsabilité des parlements

Par Richard J. Goldstone

Photo UIP/H.Salgado



Richard Goldstone, ancien juge sud-africain,

a joué un rôle de premier plan dans son pays natal, l'Afrique du Sud, ainsi qu'au niveau mondial. Il a occupé la fonction de juge à la Cour constitutionnelle d'Afrique du Sud, qui était chargée d'interpréter la nouvelle constitution sud-africaine et de superviser la transition du pays vers la démocratie. Il avait auparavant été nommé Président de la Commission permanente d'enquête sur les actes de violence et d'intimidation, qu'on a ensuite appelée « Commission Goldstone ». Il a aussi été membre du groupe international d'experts institué par le gouvernement argentin en août 1997 pour suivre les enquêtes réalisées en vue d'éclaircir les activités nazies dans la république depuis 1938. De 1994 à 1996, Goldstone a été Procureur en chef des tribunaux pénaux internationaux pour l'ex-Yougoslavie et le Rwanda, créés par les Nations Unies.

La nécessité d'une réconciliation intervient au moment où une nation tente de se remettre d'un passé de violations graves et systématiques des droits de l'homme. On pense à des États comme l'ex-Yougoslavie, le Rwanda ou l'Afrique du Sud. Or, chacun de ces pays a abordé la question de la réconciliation de manière sensiblement différente.

Dans le cas de l'ex-Yougoslavie et du Rwanda, les faits concernant des génocides soigneusement planifiés, des crimes contre l'humanité et des actes de « nettoyage ethnique » ont été rigoureusement et minutieusement établis par les tribunaux pénaux ad hoc des Nations Unies pour l'ex-Yougoslavie et pour le Rwanda (le TPIY et le TPIR). En Afrique du Sud, c'est par l'intermédiaire de la Commission vérité et réconciliation (la TRC) et des quelques poursuites pénales qui ont été lancées après l'abolition de l'apartheid que la vérité a été révélée.

Les enquêtes menées par le TPIY ont mis un terme aux démentis mensongers des responsables de l'armée serbo-bosniaque qui niaient qu'un massacre d'hommes et d'adolescents musulmans innocents avait été perpétré en 1995 à Srebrenica. Le fait qu'un génocide a eu lieu dans cette région a été plus récemment confirmé par la Cour internationale de justice de la Haye. Le TPIR a établi que les centaines de milliers de meurtres commis au milieu de l'année 1994 constituaient un génocide soigneusement orchestré et efficacement mis à exécution. En Afrique du Sud, la TRC a mis un terme aux démentis officiels qui allaient fréquemment de pair avec les violations des droits de l'homme pendant la période de l'apartheid.

Dans les trois cas de figure, il est essentiel d'établir la vérité si l'on veut envisager une réconciliation. Les horreurs du passé doivent être mises au jour. Les victimes de telles violences et de tels actes criminels exigent, à juste titre, que leurs souffrances soient formellement reconnues de manière

crédible. C'est cette reconnaissance qui permet aux victimes d'accepter l'idée de construire une société nouvelle en collaboration avec les auteurs des crimes et leurs complices.

Il appartient aux parlements de faire en sorte que les victimes aient les moyens de revendiquer et de se réapproprier la dignité humaine dont elles ont été privées. Pour ce faire, il se peut que l'élaboration des législations suppose quelques sacrifices de la part de l'ancien régime au pouvoir et des personnes qui ont globalement tiré profit d'un

**« Il appartient aux parlements de faire en sorte que les victimes aient les moyens de revendiquer et de se réapproprier la dignité humaine dont elles ont été privées. »**

système pervers. C'est pour cela que les parlements doivent veiller à ce que des programmes adaptés soient mis sur pied afin qu'il y ait réparation. À cette fin, par exemple, la Déclaration des droits sud-africaine énonce que :

« Pour promouvoir

l'égalité, des mesures législatives ou d'un autre type, conçues pour protéger ou soutenir des personnes, ou des catégories de personnes, défavorisées par une discrimination injuste, pourraient être prises ».

Si l'on veut que ces mesures correctives encouragent la progression vers la réconciliation, elles doivent être conçues et élaborées avec soin et ne sauraient en aucun cas être, ou être perçues, comme étant arbitraires ou injustes. Autrement dit, les textes législatifs doivent être conformes à la constitution et donc élaborés dans un souci d'équité et d'impartialité. Le respect de l'état de droit est fondamental si on veut que tous les citoyens participent à la nouvelle société, et si on entend donner aux victimes les moyens de retrouver leur dignité.

À cet égard, les parlements ont un rôle crucial, et bien souvent très difficile, à jouer. Tandis que les instances judiciaires doivent veiller à ce que les lois soient correctement élaborées et appliquées, ce sont les parlements, représentants de la volonté populaire, qui sont les mieux placés pour concrétiser la réconciliation. Celle-ci est le moteur de l'appareil législatif et le garant de l'état de droit.

## Le cas complexe de la Sierra Leone

Dans un de ses discours, le Révérend Jesse Jackson a déclaré que « nos rêves doivent être plus forts que nos souvenirs ... Nous devons être mus par nos rêves, et non poussés par nos souvenirs ». Dans de nombreux pays sortant d'un conflit, les massacres ont beau avoir cessé, des souvenirs inconciliables persistent. D'un côté, les auteurs des atrocités nient les faits, et de l'autre, les victimes insistent pour que la vérité soit établie. Ces réminiscences contradictoires divisent profondément les populations qui sortent d'un conflit et ralentissent incontestablement tout processus de réconciliation. Le cas de la Sierra Leone est encore plus complexe. Dans ce pays, la dichotomie bourreau-victime est compliquée par le fait que de nombreux oppresseurs – des enfants soldats – ont aussi été des victimes. La réconciliation véritable ne peut s'opérer que dès lors qu'il y a un véritable consensus quant aux événements passés – à savoir ce qui s'est réellement produit – quant au présent – ce qui est fait pour y remédier – et quant à l'avenir.

De toutes les institutions étatiques, le parlement national est l'expression même de la volonté de la société civile. Un parlement qui assume son rôle de représentation efficacement est une condition essentielle à toute transition réussie d'un conflit à la paix, et à plus forte raison, lorsqu'on aspire à relever le défi énorme qu'est celui de la réconciliation. La fonction représentative du parlement est essentielle pour parvenir à un consensus, puis à une réconciliation.

Une des fonctions premières des parlements est de représenter et d'exprimer la volonté du peuple au niveau de l'État. Composé d'hommes et de femmes élus par le peuple et en contact direct avec lui, le parlement est par excellence l'institution à même d'agir et de s'exprimer en faveur des intérêts communs de toutes les couches de la société. Les parlementaires sont bien placés pour sensibiliser la société à tous types de questions, pour promouvoir les débats sur celles-ci, et pour relayer et expliquer au public les enjeux, forgeant ainsi un soutien et un consensus populaires pour l'action.

Si on néglige cette fonction essentielle du parlement, surtout dans les pays se relevant d'un conflit, on prend le risque d'assister à un retour de la violence. On peut donc avancer que l'échec de l'Accord de paix d'Abidjan de 1996 était dû en partie à l'absence de participation du Parlement de Sierra Leone aux négociations et, surtout, à sa mise en œuvre. Est arrivé ce qui devait arriver : le pays a sombré à nouveau dans la violence et la barbarie.

Le Parlement sierra-léonais figure parmi les parlements africains de pays en situation d'après conflit que l'UIP aidera, au titre d'un projet sur deux ans, à mettre en place, suivre et évaluer des mécanismes de justice de transition – du type mécanismes Vérité et Réconciliation – et à renforcer les processus d'intégration politique. Le Parlement accueillera en juin 2008 un séminaire régional sur ce thème. Par ailleurs, l'Union interparlementaire, en coopération avec d'autres partenaires dont les Nations Unies, met au point un vaste programme d'assistance à ce parlement.

Photo AFP/J. Sanogo



Électeurs attendant devant le bureau de vote lors de l'élection présidentielle de 2007.

## Le Président de l'UIP en visite au Moyen-Orient

Photo: Knesset



Le Président de l'UIP aux côtés de la Présidente de la Knesset d'Israël, Mme Dalia Itzik, et de M. Silvan Shalom, chef de la délégation israélienne à l'UIP et ancien ministre des affaires étrangères.

Le Président Casini s'est rendu en mission officielle au Moyen-Orient à la fin janvier, au moment où une tempête de neige exceptionnelle a paralysé presque toute la région. Cette mission a permis au Président de s'entretenir avec les dirigeants politiques israéliens et palestiniens et d'examiner avec eux les possibilités pour l'UIP d'offrir ses bons offices au niveau parlementaire pour combler le fossé qui sépare les deux parties en conflit.

Photo: Bureau du Premier ministre palestinien



Le Président de l'UIP Pier Ferdinando Casini rencontre le Premier ministre palestinien, M. Salam Fayyad.

Le 28 janvier, le lendemain de l'anniversaire de la libération d'Auschwitz-Birkenau, il a prononcé un discours à la Knesset pour marquer la Journée internationale de commémoration de l'holocauste. Pendant son séjour à Jérusalem, il s'est entretenu avec la nouvelle Présidente du Parlement, Mme Dalia Itzik, ainsi qu'avec des dirigeants des partis politiques, avant de rencontrer le Président Perez, le Premier ministre Olmert et le Ministre des affaires étrangères Livni. Ils ont débattu principalement de la situation politique dans la région et des perspectives de paix, ainsi que de la crise à Gaza, et des conditions et normes à respecter pour les élections législatives.

La mission a aussi abordé la question des élus du CLP détenus dans des prisons israéliennes.

Souhaitant s'enquérir par lui-même des difficultés auxquelles se heurte le Conseil législatif palestinien (PLC), M. Casini s'est rendu au siège du PLC à Ramallah, où il a pris part à un échange de vues animé avec un groupe de parlementaires. Plus tard dans la journée, il s'est entretenu avec le Premier ministre Salam Fayyad.

Le Secrétaire général de l'UIP a accompagné le Président lors de sa visite à Jérusalem et Ramallah après avoir fait une halte à Amman, où il a rencontré le Président ainsi que d'autres membres du Conseil national palestinien pour débattre de l'affiliation de la Palestine à l'UIP. Il a aussi pris part à plusieurs réunions à Ramallah avec les membres du PLC et le Secrétaire général du parlement palestinien.

## L'UIP et « Le Groupe d'amitié de l'alliance des civilisations »

La réconciliation peut prendre des formes multiples et l'UIP s'est associée aux démarches visant à combler le fossé que l'on perçoit entre l'Est et l'Ouest dans le cadre d'une nouvelle initiative des Nations Unies connue sous le nom d'Alliance des civilisations (AoC).

Le premier forum de l'AoC s'est tenu à Madrid le 15 et 16 janvier 2008. L'AoC vise à trouver des moyens de faire entendre la voix de la modération dans le débat sur le « choc des civilisations », et de contrer la pensée extrémiste. Les Premiers ministres espagnol et turc, MM. Zapatero et Erdogan, ont pris l'initiative de cette entreprise. L'UIP a intégré le « Groupe d'amitié de l'Alliance des civilisations » à la fin de l'année passée, notamment à la suite de la résolution de l'Assemblée de Bali préconisant d'assurer le respect de toutes les communautés et croyances religieuses et leur coexistence à l'ère de la mondialisation, et étudie actuellement l'élaboration d'un Protocole d'accord avec le Secréariat de l'AoC.

La réunion a rassemblé des dirigeants de groupes religieux, de fondations et instituts culturels, ainsi que des auteurs et des hommes d'État. La séance au cours de laquelle l'UIP s'est exprimée avait pour thème la coopération entre les organisations internationales en vue de promouvoir les objectifs de l'Alliance, et s'intitulait « Consolider les partenariats internationaux ». Le débat était axé sur la jeunesse et plus particulièrement, sur l'éducation. Depuis les attentats du 11 septembre, le volume des échanges culturels entre l'Occident et les États arabes a fortement diminué, et l'objectif de la rencontre était de suggérer des initiatives éducatives de diffusion culturelle, susceptibles d'inverser la tendance. Le lendemain, deux initiatives concernant les médias ont été lancées : le « Mécanisme de réaction rapide pour les médias », que le modérateur a préféré appeler le mécanisme de « traitement à froid des questions brûlantes », qui a pour but de constituer une base de données de journalistes travaillant dans le milieu de la presse qui pourraient rapidement faire des déclarations éclairées à visée conciliatrice en cas de crise interculturelle comme celle des caricatures de Mahomet. L'autre initiative a été le lancement du Centre d'échange de l'AoC dont le premier thème porte sur l'Éducation aux médias, qui recensera les programmes d'éducation aux médias et les politiques gouvernementales connexes dans différentes régions du monde.

## Mission de l'UIP sur les droits de l'homme au Sri Lanka

Le 6 mars 2008, M. K. Sivanesan, un parlementaire sri-lankais appartenant au parti d'opposition, l'Alliance nationale tamoule, a été tué avec son chauffeur par une bombe placée au bord de la route, peu après avoir traversé la région de Vanni. Cet assassinat s'est produit moins de deux semaines après qu'une délégation du Comité de l'UIP sur les droits de l'homme des parlementaires, dirigée par la sénatrice canadienne Sharon Carstairs, s'est rendue à Colombo du 21 au 24 février.

La délégation, invitée par le Parlement sri-lankais, a aussi été reçue par le Chef de l'État, le Président Rajapakse. Elle a collecté des informations de terrain concernant un certain nombre d'affaires auprès des autorités parlementaires, gouvernementales, administratives et judiciaires compétentes, ainsi qu'auprès des parlementaires et autres parties concernées.

La mission a bénéficié de la coopération des autorités et a été en mesure

de s'acquitter de son mandat. Le rapport de la mission sera publié à l'occasion de la 119<sup>e</sup> Assemblée de l'UIP qui se tiendra à Genève en octobre 2008.

Malheureusement, depuis que la délégation a quitté le pays, la série d'assassinats de parlementaires s'est poursuivie. Le meurtre de M. Sivanesan est le plus récent en date. Au cours des trois dernières années, un nombre toujours croissant d'affaires portant sur des violations présumées du droit à la vie et la sécurité des parlementaires sri-lankais ont été portées à l'attention du Comité.

Entre décembre 2005 et janvier 2008, quatre membres du parlement – dont trois faisaient partie de l'opposition – ont été abattus, et un certain nombre d'autres ont reçu des menaces de mort ou ont été la cible de tentative de meurtre. Dans toutes ces affaires, les autorités n'ont pas encore été en mesure d'identifier les auteurs de ces actes ni d'engager des poursuites.

## L'UIP condamne le meurtre de plusieurs élus

L'UIP est consternée par le nombre de meurtres de parlementaires ces derniers mois. En mars 2008, M. K. Sivanesan, membre de l'Alliance nationale tamoule (TNA), et son chauffeur ont été tués par l'explosion d'une bombe peu de temps après avoir pénétré dans la région de Vanni au Sri Lanka. En janvier, M. T. Maheswaran, élu de l'opposition, avait été abattu alors que M. Dassanayke, législateur et membre du gouvernement, perdait la vie dans l'explosion d'une bombe quelques jours plus tard. Quant à MM Joseph Pararajasingham et Nadiraj Ravirja, tous deux membres de la TNA, ils avaient été abattus le 25 décembre 2005 et le 10 novembre 2006, respectivement. Au Kenya, M. David Too, membre du Mouvement d'opposition démocratique orange, a été tué par un policier en février 2008, suite au décès quelques jours plus tôt de M. Mugabe Ware, lors des violences qui ont suivi l'élection présidentielle contestée.

En novembre 2007, M. Wahab Akbar, membre de la Chambre des Représentants des Philippines, a perdu la vie lorsqu'une bombe de forte intensité a partiellement endommagé la Chambre des Représentants des Philippines, le tuant ainsi que son chauffeur. Le même mois, en Afghanistan, un attentat suicide avait coûté la vie à plus de 40 personnes, dont six parlementaires afghans et de nombreux enfants.

En septembre 2007, M. Antoine Ghanem, membre du Parlement libanais, était assassiné dans un attentat à la bombe à Beyrouth faisant plusieurs autres victimes. Il s'agissait du quatrième assassinat d'un élu libanais en moins de deux ans.

Photo: Parlement du Sri Lanka



La délégation de l'UIP reçue par le Président du Sri Lanka, M. Mahinda Rajapakse.



## Exposition de l'UIP au Palais des Nations à Genève

Le Secrétaire général de l'UIP, M. Anders B. Johnsson, a inauguré, le 4 mars dernier, une exposition intitulée *Femmes en Politique*, au Palais des Nations. L'exposition, divisée en plusieurs panneaux, évoque des thèmes tels que les principaux obstacles que les femmes rencontrent pour être élues au Parlement, avec le plus grand nombre et le plus petit nombre d'élues, les chiffres concernant les femmes présidentes de Parlement, la démocratie sous l'angle de la parité hommes-femmes, et les femmes à l'UIP. L'exposition était installée sur la passerelle entre l'ancien et le nouveau bâtiment de l'Office des Nations Unies à Genève (UNOG). Des exemplaires de la nouvelle carte des Femmes en politique 2008 - un projet UIP-ONU - avec des données sur les femmes dans les parlements et les gouvernements du monde au 1er janvier 2008, étaient à la disposition du public.

## Femmes au parlement : avancées insuffisantes

« A ce rythme, on n'atteindra pas la parité au Parlement avant 2050 », a déclaré le Secrétaire général de l'UIP, M. Anders B. Johnsson, en présentant les statistiques des femmes dans les parlements et les gouvernements à la presse à New York, puis à Genève, le 29 février et le 4 mars 2008. Au 1er janvier 2008, 17,7 % des parlementaires dans le monde sont des femmes, un niveau record certes, mais une avancée insuffisante.

Après les renouvellements intervenus dans 63 pays (78 Chambres) en 2007, une progression du nombre de femmes a été enregistrée dans 58 % des cas, les femmes emportant 16,9 % de tous les sièges parlementaires renouvelés en 2007. Parmi les femmes ayant emporté des sièges, 1 764 ont été élues au suffrage direct, 116 au suffrage indirect, et 133 ont été nommées. Dans 20 % des chambres renouvelées, la proportion de femmes est restée la même que dans la législature précédente. Pis encore, dans 22 % des chambres renouvelées, les femmes étaient moins nombreuses qu'auparavant.

### Plus de parlements ont franchi le seuil critique des 30 %

Les femmes ont emporté 30 % ou plus des sièges à renouveler dans 13 chambres. Fait intéressant, quatre parlements peuvent se vanter aujourd'hui de compter plus de 40 % de femmes dans leurs rangs. Rejoignant le Rwanda et la Suède, en tête depuis plusieurs années maintenant, l'Argentine a élu 40 % de femmes à sa chambre basse, et la Finlande a atteint le niveau de

41,2 %. Les chambres hautes du Parlement ont également enregistré d'importants progrès. Au Sénat des Bahamas, les femmes occupent 60 % des sièges, soit le niveau le plus élevé jamais atteint dans une chambre parlementaire.

### Le continent américain et les pays nordiques confirment leur progression

Le continent américain a enregistré certaines avancées impressionnantes pour les femmes en 2007 : 28 % en moyenne des sièges renouvelés dans les 10 chambres sont allés à des femmes, ce qui a porté à plus de 20 % en moyenne la proportion des femmes dans les parlements de la région. Ceci est dû à des progressions non négligeables à Trinité-et-Tobago, en Argentine, aux Bahamas et au Guatemala.

Les pays nordiques continuent d'élire le plus fort pourcentage de femmes dans leurs parlements. La moyenne régionale est passée à 41,4 % après que le Danemark, la Finlande et l'Islande ont élu un nombre important de femmes. Les Etats insulaires du Pacifique ont eu le plus faible taux de femmes au Parlement en 2007, soit 1,8 %. Aucune femme n'a été élue dans les Etats fédérés de Micronésie et à Nauru.

Les avancées les plus marquées ont été réalisées en 2007 par le Kirghizistan, où l'on est passé de l'absence totale de femmes au Parlement au chiffre de 25,6 % suite aux élections tenues en 2007. Cela s'explique par l'introduction de la représentation proportionnelle où les partis politiques sont tenus de présenter au moins 30 % de femmes sur leurs listes.



## Des femmes chefs d'Etat et présidentes de parlement

Les femmes continuent d'être une minorité aux plus hautes fonctions de l'Etat. Sur 150 chefs d'Etat début 2008, seuls sept (soit 4,7 %) étaient des femmes. La proportion est encore plus faible lorsqu'il s'agit des chefs de gouvernement, avec 4,2 % de femmes, soit huit femmes sur les 192 chefs de gouvernement que compte la planète. S'agissant des présidentes de parlement, le total est d'environ 10 % - 28 femmes présidant un parlement, dont près de la moitié sont des parlements d'Amérique latine et des Caraïbes.



Photo UIP/K.Jabre

La carte UIP/ONU des Femmes en Politique 2008.

## Dans la presse

### Davantage de femmes en politique

Les organisations qui encouragent la parité homme-femme en politique déclarent qu'à l'échelle mondiale, les femmes tendent de plus en plus à s'engager dans la vie civique. Pour célébrer la Journée de la femme demain, l'Union interparlementaire (UIP) et le Groupe parlementaire des droits de l'homme du Congrès américain ont organisé mercredi passé un forum commun pour étudier la situation politique des femmes en 2007. Anders Johnsson, Secrétaire général de l'UIP - une organisation basée en Suisse qui travaille étroitement avec les Nations Unies et examine les questions parlementaires à l'échelle mondiale - a dit que les élections présidentielles en cours aux États-Unis lui semblaient encourageantes pour ce qui est de l'implication future des femmes en politique. « Le monde entier suit cette élection, et les gens s'en inspirent », a-t-il déclaré, faisant référence à la Sénatrice démocrate de New York, Hillary Rodham Clinton, candidate influente aspirant à conquérir les hautes sphères du pouvoir.

**The Washington Times - 7 mars 2008**

## Les femmes à l'Exécutif

Pour les femmes à l'Exécutif, au niveau mondial, 16,1 % de tous les portefeuilles ministériels sont détenus par des femmes, soit une augmentation globale de deux points de pourcentage par rapport à 2005. Ces conclusions sont tirées de la carte sur les femmes en politique en 2008 produite par l'UIP et la Division des Nations Unies pour la promotion de la femme.

Le nombre de pays qui n'ont pas de femmes ministres est passé de 19 à 13. La sous-représentation des femmes dans les gouvernements est de plus en plus considérée comme une question politique clé. Contrairement à ce qui se passe dans certains parlements, où différentes mesures ont été prises pour assurer des sièges aux femmes, au plan gouvernemental, tout est affaire de volonté.

Deux pays ont ainsi dépassé les 50 % de femmes aux postes ministériels : la Finlande avec 58 % et la Norvège avec 55,6 % de femmes. La Grenade arrive en troisième position avec 50 %. Les trois têtes de liste sont suivies de près par la Suède, la France, l'Afrique du Sud et l'Espagne, pays où les dirigeants politiques se sont fortement engagés en faveur de l'égalité entre hommes et femmes.

Vingt-deux pays ont plus de 30 % de femmes à des fonctions ministérielles - 12 en Europe et six dans la région Amérique latine-Caraïbes. En 2005, seuls 17 pays - principalement en Europe - avaient atteints les 30 %. En fin de liste, 13 pays n'ont toujours aucune femme ministre et huit autres ont une proportion inférieure à 5 %. A l'échelon régional, le continent américain et les pays nordiques ont plus de femmes ministres qu'en 2005. Sur le continent américain, elles sont passées de 17 à 23 % et les pays nordiques peuvent eux aussi se vanter d'avoir enregistré une augmentation de 5 %, passant ainsi de 42,5 à 47,5 %. Cette tendance, pays nordiques et Amériques en tête, reflète la progression constatée dans les parlements. De leur côté, les Etats arabes ont connu une amélioration de 1 %, et comptent désormais 8 % de femmes dans les fonctions ministérielles, tandis que l'Asie marque le pas, également à 8 %.

Les femmes continuent à se voir confier des portefeuilles « de seconde importance ». La plupart des ministères dirigés par des femmes ont trait aux affaires sociales, à la famille, à l'enfance, à la jeunesse et aux affaires féminines. Viennent ensuite l'éducation et l'environnement. Il convient toutefois de noter qu'il y a un plus grand nombre de femmes à la tête des ministères du commerce, de l'emploi, des affaires étrangères et de la justice. La défense demeure comme on l'imagine en bas de liste, et ne représente que six ministères sur les 1 022 détenus par les femmes à l'échelle planétaire.

## Promouvoir l'accès des femmes au travail

Les femmes représentent près de 40% pour cent de la main d'œuvre dans le monde, toutefois, elles sont toujours défavorisées au travail, leur activité étant majoritairement non rémunérée ou sous-rémunérée par rapport à celle des hommes. Pour aborder les thèmes liés à l'égalité des salaires et à la discrimination ou à l'exploitation dans le travail, l'UIP et l'Organisation mondiale du Travail (OIT) ont organisé, en décembre 2007 au Siège de l'OIT à Genève, une conférence sur les *Femmes et le travail*, en présence de Mme Nouzha Skalli, Ministre du développement social, de la famille et de la solidarité du Maroc, et de quelque 150 élus venus de 55 pays.

Selon le Président de l'UIP, M. Pier Ferdinando Casini, promouvoir l'accès des femmes au marché du travail et renforcer leur contribution économique ne sont pas seulement des facteurs clés du développement et de la réalisation des Objectifs du millénaire pour le développement, mais aussi une question de justice. Les participants à la conférence ont conclu que pour garantir et promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes dans le monde du travail, il faut d'abord mettre en place un cadre juridique solide et efficace. L'élaboration de législations soucieuses d'équité entre les sexes est à cet égard un préalable fondamental qui relève de notre responsabilité de parlementaires. Les législations nationales doivent être compatibles avec les normes et les critères internationaux que nos pays respectifs se sont engagés à appliquer. Elles doivent aussi tenir compte des réalités nationales et répondre aux intérêts de l'ensemble des électeurs, notamment des femmes vivant en milieu rural et des femmes marginalisées.

## Le développement du microcrédit est très important

La Ministre du développement social, de la famille et de la solidarité du Maroc, Mme Nouzha Skalli, a expliqué au *Monde des Parlements*, la situation des femmes dans le domaine du travail au Maroc. Entretien.

**Q : Il semble qu'un peu partout dans le monde, l'emploi recule, notamment parmi les jeunes femmes bardées de diplômes qui ne trouvent bien souvent qu'un travail précaire ou un mandat de consultante. Comment l'expliquez-vous ?**

**Nouzha Skalli :** Effectivement, s'agissant de la main d'œuvre active, la tendance mondiale est à un léger recul.

Parce que les femmes travaillent beaucoup dans le secteur informel, ce qui signifie qu'elles doivent faire face à deux problèmes : la précarité et le manque de couverture sociale. Comment lutter contre ce problème ? Chez nous, le développement du microcrédit est un élément très important, puisque le Maroc est en passe de devenir un des pays phares dans ce domaine. Au sein de mon

### Des membres du Congrès des États-Unis participent au lancement de la carte des Femmes en politique 2008

Lors d'une manifestation organisée par l'UIP à Washington le 5 mars en collaboration avec le Groupe parlementaire des droits de l'homme du Congrès américain (Congressional Human Rights Caucus), des membres du Congrès ont pris la parole à tour de rôle pour sensibiliser le public à la question de la représentation politique des femmes et promouvoir la diffusion de la Carte mondiale dans le public américain. Les membres, Lois Capps, Jan Schakowsky, Diane Watson, Christopher Shays et Donald Payne, ont pris part à un débat interactif, concernant notamment la nécessité pour les parlements de constituer et de travailler sur des groupes parlementaires bipartites consacrés aux questions concernant les femmes. Par exemple, le Groupe parlementaire sur les questions relatives aux femmes, dont Mme Capps est Vice-Présidente, a démontré son efficacité, permettant à de nombreuses questions liées aux besoins spécifiques des femmes d'être débattues ouvertement et exhaustivement. Toutefois, les changements doivent aussi s'opérer au niveau des mentalités, ce qui demande un travail en profondeur. Comme le remarque Mme. Schakowsky, une étude récente a comparé un groupe de femmes et un groupe d'hommes de profil identique (du point de vue des qualifications, de l'âge, et d'autres critères) et leur a demandé dans quelle mesure ils ou elles se sentaient disposés à briguer des fonctions électives. L'étude a mis en évidence que pour chaque participant ayant répondu par la négative, deux participantes ont fait de même. On constate donc que, dans une large mesure, les causes de la disparité de représentation entre hommes et femmes parlementaires sont ancrées profondément dans les esprits, et relèvent de l'image et de l'estime de soi, et qu'il faudra encore mettre en place des mesures de formation pour que les femmes se valorisent davantage, accèdent à des responsabilités dans les institutions locales et intègrent peu à peu la classe politique. Dans les pays en développement, ces solutions sont encore plus difficiles à mettre en œuvre en raison du manque de moyens. Il faudra pour ce faire qu'une plus grande part de l'aide extérieure soit affectée directement aux questions concernant les femmes par rapport à la proportion actuelle. Mme Marie Wilson, Présidente du Projet Maison Blanche, et M. Anders Johnsson, Secrétaire général de l'UIP, comptaient aussi parmi les participants à cette manifestation.

ministère, nous avons mis en place des programmes visant à développer des activités génératrices de revenus pour les femmes et des coopératives afin de permettre aux femmes de s'intégrer dans le développement du pays.

**Q : Qu'en est-il du travail des enfants ?**

**N.S. :** Il existe aujourd'hui au Maroc une volonté politique très forte de lutter contre le travail des enfants. En matière de législation, le code du travail interdit le travail des jeunes de moins de 15 ans et soumet le travail des enfants de 15 à 18 ans à des conditions très strictes en ce qui concerne les conditions et à la qualité de travail. Le travail doit ainsi être plus proche du stage de formation et de l'apprentissage.

**Q : Que dire de la condition de celles qui sont appelées « les petites bonnes » ?**

**N.S. :** Notre ministère a mis en place un système d'assistance et la société civile mène également des actions de lutte contre l'abandon scolaire et contre le travail des enfants. Nous préparons une législation spécifique pour lutter contre le travail des plus jeunes, avec des sanctions accrues, particulièrement à l'égard des intermédiaires. Nous avons lancé il y a un an une grande campagne de sensibilisation contre le travail des petites filles. Nous répertorions celles qui travaillent et nous essayons de les réintégrer dans leurs familles. Nous tentons aussi d'apporter une aide sociale aux familles, en leur donnant par exemple des denrées alimentaires, pour faire en sorte que les familles envoient leurs filles à l'école.

**Q : Quelles est la réaction des familles ?**

**N.S. :** Les familles réinsèrent les filles et les inscrivent à l'école, mais elles insistent sur le fait que si leurs filles doivent travailler cela est dû principalement à des raisons économiques. C'est pour cela que nous nous efforçons de produire des activités génératrices de revenu pour un membre de la famille en difficulté, souvent la mère, et nous apportons un soutien scolaire aux enfants.



Photo: UIP/H.Salgado

La ministre marocaine Mme Nouzha Skalli (à gauche), prenant la parole à la Conférence sur les femmes et le travail.

## Dans la presse

### JOURNÉE INTERNATIONALE DE LA FEMME : Plus de femmes dans les parlements

La présence de femmes dans les parlements à travers le monde progresse lentement mais sûrement, et cette évolution a des répercussions sur les programmes de travail des organes législatifs, a déclaré le Secrétaire général de l'Union interparlementaire (UIP), Anders B. Johnsson. Les effets de cette progression, de deux points de pourcentage sur trois ans, sont perceptibles dans les programmes législatifs qui sont davantage imprégnés de la problématique hommes-femmes, a déclaré M. Johnsson à IPS. Ainsi, le problème de la violence contre les femmes est à l'ordre du jour des parlements, ce qui était rarement le cas auparavant, a ajouté le chef de l'organisation fondée en 1889, qui compte 146 parlements membres. Ces problèmes sont pris au sérieux, et des lois et programmes sont en cours d'adoption pour protéger les femmes et les enfants. Un grand nombre d'évolutions positives ont été opérées dans les programmes sociaux des Etats en raison de la progression du nombre de femmes au Parlement, a conclu le Secrétaire général de l'UIP.

**Inter Press Service (IPS) – 4 mars 2008**

### Dans le monde, un parlementaire sur cinq est une femme

Selon une enquête, près d'un parlementaire sur cinq dans le monde est une femme, mais les femmes sont beaucoup moins nombreuses aux postes gouvernementaux. Réalisée par l'Union interparlementaire à Genève, cette enquête porte sur 78 assemblées parlementaires de 63 pays. La présence féminine atteint le chiffre record de 17,7 pour cent. L'enquête attribue cette progression à l'utilisation croissante des quotas, mais on y fait observer que les femmes ont toujours du mal à s'imposer dans les gouvernements. « Les quotas ou les mesures temporaires spéciales demeurent essentielles. Dans les pays ayant appliqué divers types de quotas électoraux, la représentation moyenne des femmes était de 19,3 pour cent, contre 14,7 pour cent pour les pays sans quotas », indique l'UIP. Toutefois, d'autres mesures sont nécessaires pour faire évoluer la situation. « Contrairement à ce qui se passe dans certains parlements, où différentes mesures ont été prises pour assurer des sièges aux femmes, au plan gouvernemental, tout est affaire de volonté », a ajouté l'UIP. Ce chiffre record de 17,7 pour cent est à rapprocher du chiffre de 11,3 pour cent seulement en 1995 ... Toutefois, dans l'ensemble, les femmes progressent lentement dans l'Exécutif où elles ne détiennent que 16,1 pour cent des portefeuilles ministériels, une hausse de 2 points de pourcentage seulement par rapport à 2005.

**Agence France Presse (AFP) – 5 mars 2008**

## Les parlements s'attaquent à la pauvreté

Charles Darwin l'a dit il y a longtemps : « Si la misère des pauvres est causée non pas par les lois de la nature, mais par nos institutions, alors notre faute est immense ». Aujourd'hui, le fossé entre riches et pauvres s'agrandit sans cesse, et, tandis que les nouvelles technologies aident à stimuler la croissance et le progrès économiques dans certains pays, la froide réalité est que les nations en développement sont toujours très en retard. Les cinquante pays dits les moins avancés (PMA) en sont l'exemple le plus frappant.

Ces pays représentent les couches sociales les plus pauvres et les plus défavorisées du monde. L'extrême pauvreté, les économies faibles, et les capacités de croissance réduites empêchent les efforts de ces pays d'améliorer le sort de leur peuple et c'est pourquoi l'UIP et le Bureau du Haut Représentant des Nations Unies pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les pe-

**« On considère les parlements comme des institutions faibles, ou comme simples 'chambres d'enregistrement'. »**

ti États insulaires en développement (UN-OHRLS) ont organisé une réunion à Bagamoyo (République-Unie de Tanzanie), en décembre dernier. Lors de la manifestation, les participants ont examiné des solutions susceptibles de promouvoir la contribution des parlements à la mise en œuvre du Programme d'action de Bruxelles (PAB), adopté à la 3ème Conférence des Nations Unies sur les Pays les moins avancés en 2001 et qui formule une stratégie globale de lutte contre la pauvreté adaptée aux besoins particuliers des PMA.

Accueillie par le Parlement de la République-Unie de Tanzanie, et présidée par le Président du Parlement, M. Samuel Sitta, la réunion a rassemblé un groupe de sept des dix parlements pilotes désignés par l'UIP et l'UN-OHRLS. Les participants ont décidé d'encourager leurs parlements à être plus actifs dans la promotion de la mise en œuvre du Programme d'action, tirant parti au maximum

des mécanismes existants dans leurs parlements. Ils ont aussi notamment mis l'accent sur la nécessité pour les parlements d'être plus dynamiques dans leur surveillance de l'aide au développement afin de veiller à ce qu'elle corresponde aux besoins réels du pays et ne reflète pas seulement les priorités telles que les perçoivent les donateurs.

L'objectif prioritaire du Programme d'action de Bruxelles est d'accomplir des progrès notables en vue de diviser en deux la proportion de personnes vivant dans la pauvreté extrême et souffrant de la faim à l'horizon 2015, et de promouvoir le développement durable des PMA. Il est conçu comme un cadre de partenariat entre les PMA et leurs partenaires de développement et repose sur leurs engagements mutuels, et englobe 30 objectifs internationaux de développement, dont les Objectifs du millénaire pour le développement (OMD). En outre, La bonne gouvernance à l'échelle nationale et internationale tient une place prépondérante dans le Programme d'action.

Trop souvent, les parlementaires ne sont pas tenus informés des travaux effectués par les organes étatiques chargés de mettre en œuvre des engagements tels que le Programme d'action de Bruxelles. On considère les parlements comme des institutions faibles, ou comme simples « chambres d'enregistrement ». Ils comptent trop souvent sur l'exécutif pour obtenir des conseils en matière de politique en raison de leur propre impuissance à réunir des informations et à effectuer des recherches sur les orientations politiques des gouvernements et à les analyser. Leur incapacité à représenter de nombreuses couches de la société, en particulier les groupes vulnérables comme les femmes, les enfants et les minorités, est une lacune supplémentaire des parlements.

En vue d'effectuer un suivi de la réunion, l'UIP et l'UN-OHRLS mettent sur pied un projet qui servira à terme à encourager la participation plus active des parlements des 50 PMA à la mise en œuvre du Programme d'action. Le renforcement des capacités des parlements à établir, surveiller, évaluer et fournir un suivi à cet instrument est un élément clé de ce projet.



M. Samuel J. Sitta, Président de l'Assemblée nationale de la République-Unie de Tanzanie et Mme Anne Makinda, Présidente adjointe.

## L'UIP aide à renforcer les capacités des personnels parlementaires au Cambodge

Le parlement du Cambodge est une institution naissante, et, comme toute institution à ce stade de développement, il est confronté à des difficultés de démarrage. Son problème principal est le manque de main d'œuvre à même de fournir des services adaptés et de qualité à ses membres. L'UIP considère que le personnel constitue le fondement de tout parlement digne de ce nom. Elle a dès lors répondu rapidement à une sollicitation du parlement cambodgien demandant une aide pour la formation des principaux collaborateurs des deux Chambres du Parlement.

À cette fin, l'UIP a organisé en décembre 2007 un programme de formation de trois semaines pour quelque 16 personnels de recherche du corps législatif à Phnom Penh. Le programme visait principalement à développer les compétences pour fournir des informations, des services d'assistance législative, des analyses juridiques des projets de lois, notamment sur les comptes rendus des travaux des commissions et les modifications de la législation. La formation, dirigée par Ronda Miller et Ronnie Mees, hauts fonctionnaires des parlements de Nouvelle Galles du Sud (Australie) et de Belgique, a également porté sur la manière dont les citoyens pourraient être associés au processus d'élaboration des législations.

## Des donateurs à la Maison des Parlements

Une rencontre avec des représentants de pays donateurs désireux d'apporter un soutien financier à l'UIP s'est tenue le 13 mars à la *Maison des Parlements*. Ils souhaitaient se familiariser avec l'UIP et examiner les modalités d'une coopération et d'un d'appui futurs. Cette réunion s'inscrivait dans le cadre de l'initiative de mobilisation de contributions volontaires supplémentaires pour des activités de l'UIP. L'Agence canadienne pour le développement international (ACDI) a déjà versé CAD \$ 669

## L'UIP et l'ONU présentent le premier Rapport mondial 2008 sur le « Parlement électronique »

Le premier Rapport mondial 2008 sur le « Parlement électronique » a été présenté en février aux Nations Unies à New York. Cette publication arrive à point nommé. Le Secrétaire général de l'UIP, M. Anders B. Johnsson, a en effet déclaré que 10 % seulement des 105 chambres parlementaires sondées récemment recouraient amplement aux technologies de l'information et de la communication (TIC). « Il faut redoubler d'efforts - a-t-il ajouté - pour promouvoir l'utilisation des techniques modernes de communication au Parlement ».

L'UIP et le Département des affaires économiques et sociales de l'ONU ont travaillé en partenariat à l'élaboration de ce rapport. Prenant la parole aux côtés de M. Sha Zukang, Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales, et de Mme Gertrude Mongella, Présidente du Parlement panafricain, M. Johnsson a déclaré que les TIC sont un instrument clé pour rendre les parlements plus transparents, plus accessibles au public et donc plus démocratiques.

Après le lancement du Rapport, un dialogue de haut niveau a eu lieu sur le droit à l'accès à l'information. Parmi les participants figuraient Mme Katalin Szili, Présidente de l'Assemblée nationale de la Hongrie, Mme Mechtilde Rothe, Vice-Présidente du Parlement européen, et M. Geoff Q. Doidge, Chef de file de la majorité à l'Assemblée nationale de l'Afrique du Sud. Le lancement du Rapport a coïncidé avec la deuxième réunion de haut niveau du Conseil d'administration du Centre mondial des TIC au Parlement.

## Enquête sur le site Web de l'UIP

Le site Web de l'UIP fait actuellement l'objet d'une refonte complète. Aussi aimerions-nous en savoir un peu plus sur les utilisateurs actuels. Merci de répondre à notre enquête en ligne sur la page [www.ipu.org](http://www.ipu.org) - Une minute devrait suffire pour remplir le questionnaire. Merci de votre participation.

Évolutions de la base de données PARLINE sur les parlements nationaux : la base de données PARLINE de l'UIP ([www.ipu.org/parline](http://www.ipu.org/parline)) est désormais dotée de nouvelles fonctionnalités, dont des graphiques dynamiques et des fonctions d'exportation de données. La base de données contient des informations relatives aux 265 chambres parlementaires dans le monde, et on peut y trouver des informations générales (nom des Présidents et des Secrétaires généraux, adresse du parlement, etc.), résultats des récentes élections parlementaires et bien plus encore. Les nouvelles fonctionnalités comprennent la section Parlements d'un coup d'œil, qui agrège les données soit à l'échelle mondiale, soit par région. Chaque ensemble de données (structure, sièges, mandat, présidents et systèmes électoraux) peut être visualisé à l'aide d'un graphique ou exporté dans Excel ou au format CSV. La Boîte à outils offre deux possibilités : 1) télécharger des fichiers d'adresses à partir de PARLINE et 2) télécharger des informations et des données numériques à partir de certains champs de la base de données.

La section Nouveau dans PARLINE permet de consulter les mises à jour récentes du Module informations générales de PARLINE.

La page Élections récentes offre un accès direct aux derniers comptes rendus d'élections. Vous y trouverez une présentation générale, les résultats, des données chiffrées sur la répartition des suffrages et des sièges entre les différents partis politiques, ainsi que sur la répartition des sièges par sexe et, lorsque ces données sont disponibles, par âge et par profession. Accès rapide à PARLINE : [www.ipu.org/parline](http://www.ipu.org/parline). Faites-nous part des vos remarques et suggestions pour les changements futurs en écrivant à l'adresse suivante : [postbox@mail.ipu.org](mailto:postbox@mail.ipu.org).

999 (CHF 782000 au moment de l'engagement) en 2007 pour des activités visant à aider les parlements de pays sortant d'un conflit à jouer le rôle qui leur incombe dans les processus de réconciliation. Les négociations avec l'ACDI sur le financement d'une large gamme d'activités pourraient aboutir dans un avenir proche.

L'Agence suédoise pour le développement international a versé au cours de la période 2005-2007 des contributions stables et prévisibles

s'élevant à CHF 1,6 million et elle prendra une décision en mars 2008 à propos d'un nouveau financement pour 2008-2010 au titre d'un arrangement similaire.

Irish Aid est résolue à coopérer avec l'UIP et des négociations entamées en 2007 ont abouti en février 2008 à la décision du Secrétaire d'Etat au développement de financer le Programme de l'UIP sur l'égalité des sexes en politique à hauteur de € 1,1 million (CHF 1,78 millions au moment de l'engagement) sur trois ans.

## *Bhoutan*

Un arrêté royal du 30 juin 2007 prévoyait que les élections au Conseil national nouvellement institué, la Chambre haute du Parlement bicaméral, se tiendraient en décembre 2007. Elles ont eu lieu le 31 décembre 2007 et le 29 janvier 2008. Le Conseil national est un organe non-partisan composé de 20 membres élus au suffrage direct et de cinq personnalités désignées par le Roi. Les premières élections à la nouvelle Assemblée nationale, composée de 47 membres, ont eu lieu le 2 mars 2008. Un projet de constitution rendu public en 2004 entrera en vigueur une fois adopté par l'Assemblée nationale.

## *Équateur*

Le 29 novembre 2007, l'Assemblée constituante, composée de 130 membres, a tenu sa première séance et a décidé par un vote d' « assumer le pouvoir législatif et les fonctions » du Congrès jusqu'à ce qu'une nouvelle constitution soit adoptée. Elle a aussi décidé que les activités du Congrès seraient suspendues et que ses membres ne seraient plus rémunérés jusqu'à ce qu'une nouvelle constitution soit approuvée par référendum national. Le Congrès s'est opposé à cette mesure, faisant valoir que l'Assemblée constituante n'avait pas le pouvoir de prendre une telle décision.

Le 30 novembre, le Président Correa a remis sa démission à l'Assemblée constituante, qui, le même jour, a voté pour rétablir M. Correa dans ses fonctions présidentielles. Un projet de constitution devrait être rédigé d'ici au 24 mai 2008, à la suite de quoi il sera soumis à référendum. Des élections législatives devraient s'ensuivre.

## *Iraq*

Le 12 janvier 2008, le Conseil des représentants a adopté la loi sur la « responsabilité et la justice », permettant à des membres subalternes du parti baassiste dissous d'occuper à nouveau leur poste dans les ministères et autres institutions publiques.

Elle a été adoptée à l'unanimité par les 143 parlementaires présents à la séance du Parlement, qui en compte 275. On estime qu'environ 2,5 millions d'Iraqiens, appartenant principalement à la minorité sunnite, étaient membres du parti baassiste avant son interdiction et sa dissolution en 2003. Le 4 février, le Conseil de la présidence, composé du Président et de deux Vice-Présidents, a ratifié la loi, bien qu'on ait craint qu'elle oblige de nombreuses personnes engagées après 2003 à renoncer à leur poste. Le Conseil a ajouté qu'il proposerait des amendements à la loi, qui seraient par la suite soumis au Parlement. Aucun délai n'a été fixé pour mener à bien ce processus.

## *Myanmar*

Le 9 février 2008, le régime militaire a annoncé la tenue d'un référendum constitutionnel en mai 2008 et d'élections générales en 2010. Il a affirmé que le pays devait « passer d'un gouvernement militaire à un pouvoir civil démocratique » dans le cadre d'un « régime démocratique multipartite », conformément aux principes constitutionnels fondamentaux arrêtés par la Convention nationale en septembre 2007 (voir n°28, décembre 2007). Depuis décembre 2007, une Commission de rédaction de la Constitution nationale composée de 54 membres travaille sur un projet de constitution. L'Association pour la solidarité et le développement (USDA), organe progouvernemental, qui détenait 633 sièges (58 %) à la Convention nationale, sera chargée d'organiser le référendum et les élections.

## *Népal*

Le 23 décembre 2007, les dirigeants des sept principaux partis politiques ont signé un accord en 23 points, qui a été adopté par le Cabinet, le lendemain, en vue des élections à l'Assemblée constituante qui comprendra 601 membres (au lieu des 425 initialement prévus ; voir n° 25, avril 2007) selon un système électoral mixte. Au total, 335 membres y seront élus au scrutin

proportionnel, et 240 le seront au scrutin majoritaire à un tour. Les 26 membres restants seront nommés par le Premier ministre parmi les groupes minoritaires non représentés à l'issue des élections. Les élections à l'Assemblée constituante, qui ont été reportées à deux reprises, doivent avoir lieu le 10 avril 2008. Le 29 décembre 2007, le Parlement de transition a adopté un troisième amendement à la constitution provisoire, faisant du Népal une république démocratique fédérale. La décision prendra effet une fois entérinée par l'Assemblée constituante à sa première séance.

## *Roumanie*

Un référendum national sur la réforme électorale a eu lieu le 25 novembre 2007, en même temps que les élections au Parlement européen. La réforme proposait que les électeurs votent directement pour des candidats plutôt que pour des listes présentées par les partis. Le Président Basescu a fait valoir que le nouveau système renforcerait le lien entre électeurs et élus. Bien que plus de 89 % des votants aient soutenu le nouveau système électoral, les résultats du référendum ont été invalidés en raison du faible taux de participation (26 %), très inférieur aux 50 % requis.

## *Venezuela*

En août 2007, le Président Hugo Chávez a proposé 33 amendements à la Constitution de 1999. Il s'agissait notamment de ne plus limiter le nombre de mandats présidentiels, de porter la durée du mandat présidentiel de six à sept ans et d'abaisser l'âge de la majorité électorale de 18 à 16 ans. M. Chávez a soutenu que ces changements étaient nécessaires pour mener à bien sa révolution socialiste. Le 2 novembre, l'Assemblée nationale a ajouté 36 amendements supplémentaires aux 33 initialement proposés et le tout a été soumis en bloc à un référendum constitutionnel. Le 2 décembre 2007, les amendements ont été rejetés à une très faible majorité, avec 51 % des voix en faveur du « non ».

## L'UIP a perdu récemment plusieurs de ses amis. L'organisation mondiale des parlements souhaite rendre ici hommage à leur engagement.

Photo: Assemblée nationale française



### M. RAYMOND FORNI Ancien Président de l'Assemblée nationale française

M. Raymond Forni nous avait accordé un entretien qui avait été publié dans la première édition du *Monde des Parlements*, en avril 2001. Quatrième personnage de l'État français, il avait été élu Président de l'Assemblée nationale de mars 2000 à juin 2002. Décédé le 5 janvier 2008, des suites d'une leucémie foudroyante, M. Forni avait 66 ans. Son plus beau souvenir

d'élu était l'abolition de la peine de mort, loi dont il fut le rapporteur. En 2002, il avait participé à la Conférence de l'UIP à Marrakech, et organisé à cette occasion, une rencontre entre le Président de la Knesset d'alors, M. Avraham Burg, et le Vice-Président du Conseil législatif palestinien, M. Ibrahim Abu Al-Naja, en compagnie d'autres présidents de parlement présents à cette occasion.

### M. SHAYKH ABDULLAH BIN HUSAYN AL-AHMAR

Président du Parlement du Yemen

Le Président Al-Ahmar est décédé le 29 décembre 2007 à l'âge de 74 ans à la suite d'une grave maladie dont il a souffert pendant plusieurs années.

### M. AMBROISE EDOUARD NOUMAZALAY

Président du Sénat, République du Congo

M. Ambroise Edouard Noumazalay est décédé le 17 novembre 2007 à Paris (France), où il avait été hospitalisé en raison de son état de santé.

### M. TOM LANTOS

Membre du Congrès américain

L'UIP a eu le privilège de travailler avec M. Lantos au cours des années passées, en sa qualité de Président du Groupe parlementaire pour les droits de l'homme du Congrès américain, de Chef de l'opposition, puis de Président du Comité des affaires étrangères de la Maison Blanche. C'était un internationaliste convaincu, qui croyait aux valeurs de la concertation, de la coopération et de l'engagement. Tom Lantos est décédé le 12 février 2008 des suites d'un cancer.

### SIR KENNETH BRADSHAW

Ancien membre de la Chambre des Communes du Royaume Uni

Sir Kenneth Bradshaw est décédé le 31 octobre 2007. Il a été en poste au Parlement britannique pendant 40 ans. Mais l'UIP se souvient de lui plutôt pour son engagement remarquable au service de l'Association des Secrétaires généraux de parlements, dans laquelle il a occupé de nombreuses fonctions pendant plus de 25 ans à partir de 1955. Sir Kenneth est la seule personne à avoir été Secrétaire et Président de l'ASGP, après avoir occupé la fonction de Vice-Président de l'Association.

## CONTACTS :

### Union interparlementaire

*La Maison des Parlements*  
5, chemin du Pommier  
P.O. Box 330

1218 Grand-Saconnex

Geneva - Switzerland

Tél. (+4122) 919 41 50

Fax (+4122) 919 41 60

e-mail: [postbox@mail.ipu.org](mailto:postbox@mail.ipu.org)

*Bureau de l'Observateur permanent de l'Union interparlementaire auprès de l'ONU*

Room 3002,

220 East 42nd Street

New York, N.Y. 10017

USA

Tél. (++1) 212 557 58 80

Fax (++1) 212 557 39 54

e-mail: [ny-office@mail.ipu.org](mailto:ny-office@mail.ipu.org)

**Le Monde des Parlements, revue trimestrielle, est une publication officielle de l'Union interparlementaire**

### Rédactrice en chef :

Luisa Ballin

### Avec la collaboration de :

Akiyo Afouda

Stara Ahmidouch

Mohamed Amani

Bérénice Auffret-Pereira

Norah Babic

Julie Ballington

Catherine Blondelle

Martin Chungong

Anda Filip

Zeina Hilal-Choukair

Rogier Huizenga

Kareen Jabre

James Jennings

Laurence Marzal

Alessandro Motter

George Opocensky

Andy Richardson

Mari Sandström

Ingeborg Schwarz

Valeria Sistik

Alain Valtat

Hiroko Yamaguchi

### Site web :

Peyre Castelier

Serguei Tchelnokov

Imprimé par Sadag SA - France  
© IPU

## L'UIP continue de sensibiliser les responsables politiques aux mutilations génitales féminines

À l'occasion de la Journée de tolérance zéro contre les mutilations génitales féminines (MGF), le 6 février dernier, plus de 150 représentants des organisations internationales, de la société civile et des autorités genevoises se sont réunis à *La Maison des Parlements* pour débattre des moyens de mettre fin aux mutilations génitales féminines.

Le Secrétaire général de l'UIP, M. Anders B. Johnsson, a souligné l'importance d'une synergie entre les organisations internationales, les responsables politiques et religieux, les médias, les représentants de la société civile et le personnel médical, pour que « le vœu que nous avons fait à la Conférence de Dakar en décembre 2005, à savoir que cette pratique ne soit plus considérée comme normale, puisse devenir réalité dans une génération ».

L'UIP s'engage à continuer de sensibiliser les responsables politiques,

hommes et femmes, en Afrique et ailleurs, à la nécessité de continuer à travailler sur ce sujet et aussi à travailler en réseau. « Il est certes important de légiférer mais l'information et la sensibilisation sont essentielles car si les lois ne sont pas acceptées, il y a beaucoup de risque qu'elles ne soient pas appliquées », a ajouté M. Johnsson.

Mme Fabienne Bugnon, du Département des institutions à Genève, a lu un message de la Conseillère fédérale, Mme Micheline Calmy-Rey, dans lequel la ministre des Affaires étrangères suisse exprime sa conviction que « seule une union forte et internationale nous permettra de convaincre qu'il faut mettre fin sans délai à de tels actes ». Mme Bugnon a rappelé que chaque 15 secondes, une petite fille est victime d'une mutilation à travers le monde. « Il faut qu'ensemble nous arrivions à mettre fin à ce drame humain ».

Pour les organisations internationales telles que le Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, l'OMS et l'UNICEF, les mutilations génitales féminines constituent des actes de violence contre l'intégrité physique, sexuelle et psychologique des femmes et représentent des atteintes aux droits fondamentaux de l'être humain et aux droits de l'enfant. Deux millions de filles seraient excisées chaque année au nom de la tradition. Mme Berhane Ras-Work, du Comité inter-africain a rappelé que les mutilations génitales féminines ne sont pas seulement pratiquées dans 28 pays d'Afrique, mais également dans quelques pays de la péninsule arabe, surtout au Yémen et à Oman ainsi qu'en Malaisie et en Indonésie. Et Mme Ndioro Ndiaye, de l'Organisation Internationale pour les Migrations (OIM), d'ajouter que si les MGF ont été un phénomène longtemps tabou, aujourd'hui, par le biais des flux migratoires, cette pratique devient de plus en plus un problème international.

Le Président du Conseil d'Etat de la République et Canton de Genève, M. Laurent Moutinot, a clos les travaux en affirmant qu'il est « difficile de combattre des pratiques considérées comme normales, car il faut démontrer tout d'abord qu'elles ne le sont pas ». Quant au professeur et anthropologue Abdoulaye Sow, de l'Université de Nouakchott (Mauritanie), il a appelé à « déconstruire les mythes ». Selon lui, les MGF ne répondent à aucune considération religieuse, médicale, sociale ou esthétique. L'OIM, l'OMS, le Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, le Comité pour les droits de l'enfant de l'ONU, le Comité inter-africain, le Département des institutions de Genève, le Comité suisse de l'Unicef ainsi que des représentants de la société civile étaient représentés à cette table ronde modérée par le journaliste d'Euronews Mohamed Abdel Azim.



Photo UIP/G.Fortunato

L'UIP a souligné l'importance d'une synergie entre les organisations internationales, les responsables politiques et religieux, les médias, les représentants de la société civile et le personnel médical.